

COMpte RENDU
DE LA R2UNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2015

-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le jeudi 12 février 2015 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Jean-Marie BACQUET (procurations données respectivement à Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Claudine CASIEZ)

-=-

Le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2015 est adopté mais Géry HERMANT souhaiterait obtenir de Fabrice DEPREUX des précisions sur son intervention portant sur la fermeture du café de La Poste par laquelle il rappelait « le devoir des Conseillers Municipaux de faire travailler les commerçants locaux »

L'intéressé avance qu'il a voulu ainsi insister sur l'importance de la fréquentation de tous les commerces (et non uniquement les débits de boissons) par les Conseillers Municipaux.

Géry HERMANT fait part de son étonnement estimant l'observation de Fabrice DEPREUX trop ciblée sur les élus ; selon lui, cette remarque concerne la population beauvoisienne dans son ensemble.

1) **Renouvellement de l'adhésion à la médecine préventive auprès du Centre de Gestion du Nord**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère depuis quelques années au service de prévention mis en place par le Centre de Gestion du Nord.

Le socle de prestations de base comprend :

- l'intervention du médecin (visites et actions en milieu professionnel)
- l'intervention des préventeurs orientée vers le suivi des plans d'action qui découle de l'évaluation des risques,
- les actions d'accompagnement individuel dans les domaines suivants :
 - o le maintien dans l'emploi
 - o les études d'ergonomie
 - o l'accompagnement individuel psychologique
- l'accompagnement social
- les études de suivi post exposition à l'amiant

Dans le cadre du renouvellement de la convention, le Centre de Gestion du Nord propose deux options supplémentaires portant sur :

- le diagnostic et l'évaluation des risques psychosociaux
- les permanences et les entretiens collectifs réalisés par la psychologue du travail
- le conseil et l'accompagnement aux projets ergonomiques globaux (agencement et aménagement de la restauration collective, des crèches et autres espaces professionnels)
- toute autre demande répondant à un besoin spécifique

L'impact financier de ces options facultatives n'est pas anodin puisque les interventions sont facturées de 250 € à 900 €/jour d'intervention selon la prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir aux conditions actuelles la convention signée avec le Centre de Gestion du Nord.

Répondant à Géry HERMANT sur les conditions tarifaires appliquées par la Médecine du Travail, Didier LECLERCQ précise qu'elles sont identiques, prenant pour exemple le SMABE qui adhère à cet organisme.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

2) SIATUB : modification des statuts et retrait des communes de Boussières en Cis et de Carnières

Le Conseil Syndical du SIATUB a adopté, respectivement le 23 octobre 2014 et le 19 décembre 2014, deux délibérations portant sur :

- la modification des statuts du syndicat (nombre de vice-présidents)
- le retrait des communes de Boussières en Cis et de Carnières

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification desdites délibérations, soit le 20 janvier 2015, pour se prononcer sur ces décisions.

Yannick HERBET ajoute que ces retraits sont motivés par des procédures qui ont entraîné en longueur et non pas abouti ; il insiste également sur la nécessité de plus en plus grande de fédérer les communes, pas toujours chose aisée.

Géry HERMANT confirme ces dires et note qu'à compter de Juillet 2015 les communes n'ayant lancé aucune procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme seront placées sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces deux délibérations.

3) Acompte sur subvention au C.C.A.S.

Les ressources du Centre Communal d'Action Sociale provenant majoritairement de la commune par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance de 1 500 € sur la subvention 2015 afin de couvrir les premières dépenses de l'exercice.

Le Maire précise que chaque début d'exercice constitue une période délicate en terme de trésorerie.

Questionnée par Claudine CASIEZ sur les critères d'attribution des aides, Magalie BANSE cite les ressources, la composition de la famille et les charges sachant que les Restos du Cœur apportent un soutien appréciable et apprécié. Les aides accordées sont consécutives à des démarches personnelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement de cette avance.

4) Contribution communale au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Dans le cadre de la décision prise en 2013 par le Conseil Municipal de confier au SIDEN-SIAN la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » le Comité de ce syndicat a décidé pour 2015 de mettre en recouvrement cette cotisation (3 €/habitant) par la fiscalisation sur la Taxe d'Habitation et les deux Taxes Foncières.

Conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut continuer à verser sa contribution (6 564 €) par le biais de son budget sous réserve que le Conseil Municipal s'oppose à la fiscalisation évoquée ci-dessus.

Le Maire rappelle l'engagement pris en 2014 de ne pas augmenter les impôts.

La décision qui sera prise ce jour pourra être reconsidérée tous les ans ; enfin, il précise qu'il s'agit d'une compétence obligatoire pour la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que cette contribution sera imputée sur le budget communal (et non fiscalisée).

5) Informations diverses

- Yannick HERBET tient à remercier Didier JACQUEMIN pour sa présence malgré le deuil familial qui le frappe (décès de son frère).

- Les commerçants beauvoisiens organiseront un week-end commercial, agrémenté de quelques animations, les 5, 6 et 7 juin 2015.

- La commune a organisé, avec l'aide du Centre Social l'Escale, l'accueil des enfants de l'école Maurice CAREME dont les enseignants (deux) ont exercé leur droit de grève le 3 février 2015.

- Suite à la visite annuelle de maintenance de l'horloge et des cloches de l'église, divers travaux de mise aux normes s'avèrent nécessaires.

Les devis présentés s'élèvent à 708 € TTC pour la remise en fonction du cadran de l'horloge et à 1 142,40 € TTC pour le remplacement du tintement d'une cloche.

- La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a présenté le récapitulatif des travaux effectués depuis 2006 sur le réseau d'éclairage public pour un montant TTC de 114 563,32 €.

- Jean-Marie LEMAIRE, en sa qualité de Président d'ASCOMEX, association organisatrice d'une étape des 4 Jours de Dunkerque le 7 mai prochain, a déposé une demande de subvention ; elle sera examinée lors de la prochaine réunion.

Yannick HERBET note que la commune de Beauvois en Cambrésis apportera également un soutien matériel et humain.

- Le Maire précise qu'il est dans l'attente du compte de gestion de la Trésorerie de Caudry, document indispensable à l'adoption du compte de gestion avant la clôture définitive des comptes de la Régie Electrique.

Il vient d'être informé de l'existence d'un emprunt contracté en 2005 à hauteur de 220 000 €, dont le remboursement échoit en 2034 ; le capital restant dû s'élève à 167 000 € environ.

Il a demandé à Didier LECLERCQ d'examiner, avec la Société de Financement Local, les possibilités d'un remboursement anticipé.

La destination de cet emprunt n'est pas connue et il n'était pas prévu que la SEM reprenne ce prêt.

Répondant à Michel SCARCIA, Yannick HERBET note que la décision a été prise à l'époque par le Directeur et le Conseil d'Administration de la Régie Electrique.

- Géry HERMANT informe le Conseil Municipal que l'association les Jardins Partagés a conclu un contrat d'assurances ; elle va pouvoir entamer ses activités.

Une demande de subvention a été déposée, elle sera examinée prochainement.

- Marché dominical

Les commerçants non sédentaires ont sollicité le transfert du marché sur le parking de la Mairie, à savoir le long de la rue Berthelot où circulent de nombreux véhicules.

Jean-Luc COUTEAU et Fabrice DEPREUX alertent le Conseil Municipal sur les difficultés de stationnement à cet endroit, Magalie BANSE insiste sur la proximité du Centre de Secours. Gilberte BOITTIAUX estime pour sa part que la période hivernale ne favorise pas la fréquentation des marchés ; une reprise d'activité au printemps lui paraît prévisible.

Le Conseil Municipal décide donc le maintien du marché sur le site actuel, invoquant des problèmes de sécurité et la situation excentrée du parking de la Mairie.

6) Questions diverses

- Jean-Luc COUTEAU souhaite un nettoyage des espaces situés à proximité du bâtiment occupé par les Restos du Cœur (présence de bouteilles et autres détritits).

- Laurye LALLEMANT alerte l'assemblée sur l'état dans lequel se trouve la Salle de Sports ; Yannick HERBET indique l'organisation d'une rencontre avec l'ensemble des utilisateurs le 23 février prochain.

Fabrice DEPREUX suggère la désignation d'un référent par utilisateur.

- Sylvain SAKALOWSKI a été interpellé par Mr MARCHAND domicilié rue Berthelot en face de l'ancienne mairie, sur les difficultés qu'il éprouve à sortir ou rentrer dans sa propriété lorsque les autobus déposent ou prennent des passagers.

Yannick HERBET précise que des contacts ont déjà été pris avec le transporteur et le Conseil Général du Nord ; la seule solution réside dans le déplacement de l'arrêt bus à hauteur de la cantine primaire mais ce transfert nécessiterait de coûteux travaux de modification de trottoir et de bordurage.

- Michel SCARCIA relève de fréquentes interruptions de l'éclairage public dans les lotissements et la rue Aristide Briand ; la vétusté du réseau semble en être la cause.

- Yannick HERBET rappelle les élections départementales les 22 et 29 mars et sollicite la participation la plus massive possible des Conseillers Municipaux à la tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 21h.00